SPCA
MONTRÉAL

5215, rue Jean-Talon Ouest
Montréal (Québec)
H4P 1X4

514 735-2711

spca.com

April 19, 2022

Executive Policy Committee
510 Main Street
Winnipeg, MB R3B 1B9

Dear Mayor and Councillors,

**Re: Proposal to allow urban chicken keeping in Winnipeg**

On behalf of the Montreal Society for the Prevention of Cruelty to Animals ("**SPCA**") I am writing to provide information regarding our experience with urban chicken-keeping in Montreal and to urge you to vote against recommendations 3 and 4 of the Standing Committee on Protection, Community Services, and Parks with respect to "Further Proposed Responsible Pet Ownership By-law Amendments". Those two recommendations support the establishment of an urban chicken-keeping pilot project in Winnipeg.

The Montreal SPCA position statement on urban chickens is attached along with a report on an urban chicken-keeping pilot project in Montreal published by the *Laboratoire sur l'agriculture urbaine*, a Montreal-based urban agriculture research and development laboratory.

As a starting point, I note that there are no details in the recommendations put forward to the Standing Committee by Animal Services regarding how disease risks, including avian flu, would be mitigated in Winnipeg. This despite the spread of the highly infectious and deadly H5N1 strain of avian flu across Canada (including Quebec and Ontario) and the United States in recent months, with many outbreaks linked to backyard flocks. Cases of the disease have now been identified in wild birds in Manitoba.

With respect to animal welfare and the implications of urban chicken-keeping for local rescue groups and sanctuaries, Winnipeg City Council should be aware that the Montreal SPCA has seen a steady increase in the number of chickens surrendered to our care over the past few years, as more and more boroughs in Montreal are allowing the keeping of these animals. These statistics are reflected in the enclosed position statement.

Rehoming unwanted hens and roosters is a huge challenge for our organization. We have essentially saturated all of our employees who have hobby farms as well as all of our local animal sanctuaries and are uncertain about what options we will have for rehoming unwanted chickens in the future, especially if numbers continue to increase.

Our Investigations Division, which is responsible for enforcing provincial and federal animal cruelty legislation, frequently receives complaints about neglected urban chickens. Investigating these complaints requires significant resources. Numerous investigations have resulted in overwhelmed owners surrendering chickens to our care, again taking up significant SPCA resources.

Because of the risks to animal welfare, as well as disease risks and the significant public and charitable resources that will be taken up by any urban chicken-keeping program adopted in Winnipeg, we recommend that you reject this proposal.

Yours truly,



Sophie Gaillard
Director of Animal Advocacy and Legal Affairs
Montreal SPCA

5215, rue Jean-Talon Ouest
Montréal (Québec)
H4P 1X4

514 735-2711

spca.com

**Montreal SPCA Position Statement on Urban Chickens**

The Montreal SPCA understands that the desire on the part of some citizens to raise their own chickens is part of a growing trend towards small-scale, non-industrial, local agriculture.

The Montreal SPCA welcomes this trend, especially considering the numerous animal welfare concerns raised by the conventional egg industry.

However, we do not believe that allowing urban chickens is the solution.

1. Authorizing the keeping of urban chickens puts these animals at a significant risk for neglect.
    - Chickens are sensitive animals who require specialized, expensive care:
        - An appropriate diet.
        - A custom-built shelter to protect them from harsh weather conditions and extreme temperatures throughout the year.
        - Veterinary care which must be provided by veterinarians specialized in treating birds, which is pricier and harder to come by.
            - Participants in the Rosemont-La-Petite-Patrie borough (RPP) pilot project reported having difficulty finding a veterinarian capable of treating chickens on the Montreal Island (see study conducted by the Laboratoire sur l'agriculture urbaine).
    - They can live up to 15 years.
    - When citizens don't have the time, energy or financial resources required to adequately raise chickens, it is ultimately the animals who end up paying the price.
        - The Laboratoire sur l'agriculture urbaine's study underscores the participants' lack of knowledge regarding diseases and serious health issues that could affect chickens, as well as the necessary sanitary measures to implement.
        - Each year, the Montreal SPCA's Investigations Division receives numerous reports concerning neglected urban chickens.

2. Regulations allowing urban chickens are likely to cause significant problems related to animal abandonment and the management of unwanted animals:

- Considering the extensive resources required to raise chickens and their relatively long life expectancy, it is likely that many citizens will eventually be unable to properly care for them and end up, at one point or another, wanting to get rid of them.
    - Especially given that egg production starts decreasing after 18 months of age.
- Additionally, given that it's extremely difficult to sex chicks, someone wishing to have a laying hen in their backyard might end up with a rooster.
    - Roosters are loud and, in some cases, aggressive animals. More importantly, they don't lay eggs.
    - This puts them at great risk of being abandoned by their owner.
- What will happen to roosters? To hens who can no longer lay eggs? And what about the chickens whose owners become unable to adequately care for them? These animals will be surrendered to animal shelters and pounds or abandoned in parks.
    - Every single American and Canadian municipality that has allowed the keeping of urban chickens has seen a dramatic increase in the influx of unwanted chickens in their pounds and local shelters.
    - This has been our experience at the Montreal SPCA (see table below).
        - Chickens, and especially roosters, are particularly difficult to rehome.
    - According to the Laboratoire sur l'agriculture urbaine's study, less than 10% of RPP pilot project participants intended on keeping their chickens past the point where their egg production stops or decreases.
    - The study concludes: "The majority of urban chicken keepers who were questioned plan on getting rid of or replacing their chickens once they stop being productive […] the issue of abandonment or inappropriate elimination of urban chickens could quickly become problematic".

3. Urban coops pose a nuisance problem:

    a. Chickens, particularly roosters, are loud animals.
    b. Coops are also a source of unpleasant odors and tend to attract raccoons and rodents such as rats and mice.
    c. In the Montreal borough of Ahuntsic-Cartierville, the presence of coyotes has been worrying many citizens since 2018. Although reports are becoming less frequent, the district may once again have to intervene in this matter if regulations the keeping of chickens, which are likely to attract predators.

4. They are also a threat to public health:
    a. Chickens can carry diseases or bacteria that are transmissible to humans (zoonoses) even when strict hygiene measures are enforced. Such bacteria include Salmonella and Campylobacteriosis.
    b. There is a higher incidence of infectious disease in local coops where vaccination is often deficient. These include mycoplasma gallisepticum and infectious laryngotracheitis.

c. The Laboratoire sur l'agriculture urbaine's study underscores RPP pilot project participants' lack of knowledge regarding diseases and serious health issues that could affect chickens, as well as the necessary sanitary measures to implement.

* Intake of hens and roosters from a Montreal borough 2017-2021:

| Year | Hens | Roosters | Total |
|---|---|---|---|
| 2017 | 5 | 3 | 8 |
| 2018 | 11 | 3 | 14 |
| 2019 | 11 | 7 | 18 |
| 2020 | 23 | 1 | 24 |
| 2021 | 22 | 3 | **25** |

*Total intake of hens and roosters 2017-2021:

| Year | Hens | Roosters | Total |
|---|---|---|---|
| 2017 | 23 | 10 | 33 |
| 2018 | 30 | 8 | 38 |
| 2019 | 14 | 8 | 24 |
| 2020 | 26 | 2 | 28 |
| 2021 | 35 | 7 | **42** |



laboratoire
agriculture urbaine

# ÉLEVER DES POULES EN VILLE - À MONTRÉAL

constats et recommandations

Ce rapport de recherche a été réalisé par le Laboratoire sur l'agriculture urbaine (AU/LAB) à la demande et grâce au soutien de l'Arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie.

laboratoire
agriculture urbaine

Laboratoire sur l'agriculture urbaine (AU/LAB)
200 Sherbrooke Ouest, local SH-3705
Montréal, Québec, H2X 1X5
au-lab.ca

# ÉLEVER DES POULES EN VILLES - À MONTRÉAL
## constats et recommandations

Février 2019
Document produit par le Laboratoire sur l'agriculture urbaine (AU/LAB)

Recherche et rédaction :
Fauve Gravel, chargée de projet chez AU/LAB

Coordination de la recherche :
Jean-Philippe Vermette, directeur intervention et politiques publiques chez AU/LAB

Mise en page et révision :
Pascale Nycz, chargée de projet en communications chez AU/LAB

Sources des images :
page couverture : pixabay.com
pages 3, 9 : pixabay.com
pages 12, 15, 22, 25 : Fauve Gravel



# TABLE DES MATIÈRES


6 Introduction
7 L'élevage des poules en milieu urbain
7 Risques et défis
8 Avantages et opportunités
9 Règlementations d'ici et d'ailleurs
12 Mission du projet pilote de Rosemont-La-petite-patrie
13 Méthodologie de collecte de données
16 Bilan de la première année
17 Bilan de la deuxième année
18 Résultats des sondages et entrevues informelles
20 Constatations et discussion
23 Conclusion et recommandations
26 Références
28 Annexe 1
31 Annexe 2
33 Annexe 3

# Introduction

Au tournant du 21e siècle, après de nombreuses années d'industrialisation de l'agriculture, on remarque un regain d'intérêt chez la population nord-américaine sur la provenance de leurs aliments et la composition de leur système alimentaire. Cette tendance se traduit entre autres par un engouement renouvelé pour l'approvisionnement local, l'agriculture biologique, le *slow food* et l'agriculture urbaine (Pollock et al., 2012; Erchull, 2014). Cette dernière se définit comme une activité pratiquée en territoire urbain ou périurbain, et consiste en la culture, l'élevage, la transformation et la distribution de produits alimentaires (Mougeot, 2006; in Miller, 2011; Pollock et al., 2012). Ces pratiques présentent de nombreux avantages pour les planificateurs urbains, notamment qu'elles sont relativement faciles à implanter localement et à moindre coût. De ce fait, elles ne requièrent pas de changements majeurs d'infrastructure, tout en cherchant à impliquer significativement les citoyens (Miller, 2011).

Les principales craintes des citoyens concernant l'état du système alimentaire industriel, associées aux hausses de prix des aliments en magasin, et ses conséquences écologiques sur la santé amènent de plus en plus de Nord-Américains à s'investir plus activement dans la production et l'approvisionnement de leurs aliments (Bartling, 2012; Miller, 2011; McClintock et al., 2014). Bien que les pratiques d'agriculture urbaine en Amérique du Nord se concentrent principalement sur la production de fruits et légumes, on assiste depuis le début des années 2000 à une recrudescence des pratiques d'élevage de petits animaux et d'abeilles, plus particulièrement de poules, dans les villes nord-américaines (Blecha et Leitner, 2013; Miller, 2011). Cette pratique traduit le désir des citoyens de se rapprocher de leur alimentation (Erchull, 2014; Bouvier, 2012).

De nombreuses villes du Nord sont toutefois freinées dans le développement de cette pratique par un héritage culturel et une vision de l'urbanité caractérisés par la dissociation entre le cadre bâti, l'Humain et la Nature (Bartling, 2012). On aurait ainsi repousser toutes les pratiques agricoles en zones périurbaines et rurales afin de favoriser davantage la culture et le développement industriel en ville (Blecha et Leitner, 2013). Malgré tout, un nombre croissant de métropoles concèdent désormais aux citoyens le droit d'élever de petits animaux en zone résidentielle.

À Montréal, l'élevage de poules fut interdit en 1966 par le maire Drapeau dans la foulée des mouvements d'urbanisme fonctionnel centrés sur l'étalement résidentiel, le commerce, l'assainissement et la santé publique. Même si l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie (RPP) permet l'implantation de projets de poulaillers éducatifs par des organismes communautaires sur son territoire depuis 2011 (Ville de Montréal, 2011), le Règlement sur le contrôle des animaux de la ville-centre interdit toujours l'élevage de poules sur son territoire, puisqu'elle les considérent encore comme des animaux de ferme.

En 2017, l'arrondissement RPP lançait un projet pilote permettant la garde de poule sur les terrains résidentiels de son territoire afin d'en évaluer les avantages, les risques et les conditions gagnantes pour l'implantation d'une telle initiative. Le Laboratoire sur l'agriculture urbaine (AU/LAB) fut donc chargé de la gestion et de la compilation des résultats de l'expérience.

Ce rapport couvrira d'abord brièvement la problématique de l'élevage des poules pondeuses en milieu urbain et les différentes stratégies règlementaires adoptées par les grandes villes nord-américaines. Cette recherche fera ensuite état des résultats du projet pilote dans l'arrondissement RPP au terme de l'expérience, pour finalement énoncer quelques constatations et recommandations à l'égard des législateurs et planificateurs urbains montréalais.

# L'élevage des poules en milieu urbain

Si l'élevage de poules en ville n'est pas pratique nouvelle, le contexte dans lequel il s'exerce a beaucoup changé depuis le début du 20e siècle;  ne serait-ce qu'en ce qui a trait à la densité de population et la vision collective de l'urbanité. Il faut aujourd'hui prendre compte de la santé publique, des nuisances olfatives et sonores des animaux en ville, mais également aux droits de ces derniers (McClintock et al., 2014; Pollock et al., 2012).

Certains risques peuvent potentiellement être associés à l'élevage d'animaux en zones densément peuplées, tels que la contamination de sources d'eau, la propagation de maladies zoonotiques, les conflits entre voisins, l'attrait de prédateurs et de vermines, la maltraitance, la négligence ou même l'abandon d'animaux. Toutes ces possibilités risqueraient de surcharger le personnel municipal. Pour cette raison, plusieurs chercheurs recommandent aux autorités locales de reconnaitre et d'encadrer cette pratique sur leur territoire afin de mieux adapter la règlementation aux conditions particulières de la municipalité et d'informer adéquatement la population sur les risques et les moyens de s'en prémunir (Erchull, 2014; Pollock et al., 2012; McClintock et al., 2014).

# Risques et défis

Un enjeu spécifique à l'élevage d'animaux en ville consiste à garantir des mesures au maintien de la santé publique. Comme les poules urbaines demeurent à l'extérieur des résidences, elles peuvent entrer en contact avec d'autres animaux et oiseaux sauvages, pouvant dans certains cas rares être des vecteurs de transmission de maladies virales capables de muter pour s'attaquer aux humains, telles que la grippe aviaire ou la maladie de Newcastle (Pohjola et al., 2015). Il faut également souligner la possibilité de transmission d'afflictions zoonotiques causées par la contamination des produits

de volaille par des bactéries, comme la Salmonelle (qui n'est par contre pas exclusive aux poules, mais pouvant également être transmise par les chiens, les tortues et les oiseaux domestiques) ou le Campylobacter (Pohjola et al., 2015; Whitehead et Roberts, 2014; Pollock et al., 2012; Bouvier, 2012).

Bien que la grande majorité des recherches démontrent que les élevages résidentiels ne joueraient qu'un rôle très restreint dans le développement et la propagation de ces maladies (Pohjola et al., 2015; Pollock et al., 2012; Bouvier, 2012), certaines précautions sanitaires de base, soit le port de chaussures spécifiques aux tâches du poulailler et le lavage répété des mains, sont nécessaires afin de minimiser les risques pour la santé (Whitehead et Roberts, 2014; Pollock et al., 2012). Le MAPAQ suggère fortement d'éviter les contacts avec les oiseaux sauvages et de ne pas utiliser les eaux de surface pour abreuver les poules ou nettoyer le poulailler. De multiples études démontrent que la plupart des éleveurs urbains ne sont que très peu au courant des risques sanitaires que représentent leurs animaux, et qu'ils ne prennent pas toujours les précautions nécessaires en ce qui a trait aux infections, maladies et autres parasites pouvant s'attaquer aux poules (Whitehead et Roberts, 2014; Elkhoraibi et al., 2014; Pohjola et al., 2015). Dans cette optique, une politique et des recommandations claires de la part des municipalités quant à la bonne démarche à suivre pourraient efficacement diminuer les risques et ainsi encourager les bonnes pratiques d'élevage (Miller, 2011).

Il en va de même pour les besoins spécifiques des poules pondeuses, les conditions d'élevage adéquates et la compréhension des comportements naturels de ces animaux. En l'absence de notions de base et de normes claires et établies reliées à ces enjeux, la question du bien-être animal en ville peut devenir préoccupante. En effet, les détracteurs de l'élevage urbain soulignent souvent ce qu'ils perçoivent comme l'immoralité de la garde de poules urbaines, encourageant selon eux la négligence et l'abandon des animaux et occasionnant une pression supplémentaire sur les organismes de contrôle et d'accueil animal (McClintock et al., 2014). Les considérations de bon voisinage concernant la propreté des poulaillers et le respect des distances entre les poulaillers et les habitations, devraient être soigneusement considérés dans l'analyse de cette pratique afin de minimiser les frictions entre les éleveurs urbains et les individus s'opposant à la pratique (Erchull, 2014; Miller, 2011; Bouvier, 2012). Malgré la crainte répandue que les poules urbaines soient une nuisance sonore pour le voisinage, un élevage dépourvu de coq ne produirait en réalité pas plus de bruit qu'une conversation à voix haute, environ 65 décibels, tandis qu'un chien qui aboie en produirait plus de 100 décibels (Bouvier, 2012).

# Avantages et opportunités

De nombreuses raisons sont évoquées par les partisans de cette pratique pour justifier cette activité qui s'inscrit dans le mouvement de l'agriculture urbaine. L'amélioration du bien-être animal, en

comparaison au traitement industriel affligé à ces bêtes (Whitehead et Roberts, 2014; Blecha et Leitner, 2013; Elkhoraibi et al., 2014; Miller, 2011; McClintock et al., 2014), l'introduction et l'éducation des enfants quant à l'origine des aliments (Bartling, 2012; Pollock et al., 2012; McClintock et al., 2014; Elkhoraibi et al., 2014; Miller, 2011), l'allègement de l'impact environnemental de leurs pratiques alimentaires, la contribution à la diversité des écosystèmes urbains (Blecha et Leitner, 2013; Pollock et al., 2012; Erchull, 2014; Miller, 2011; McClintock et al., 2014), l'obtention d'œufs frais dont la provenance et les conditions de production sont connues et contrôlées (Blecha et Leinter, 2013; Pollock et al., 2012; Elkhoraibi et al., 2014; Miller, 2011; McClintock et al., 2014), des œufs ayant une valeur nutritive accrue et un meilleur goût (Bouvier, 2012), la détente et la zoothérapie que procurent les poules (Elkhoraibi et al., 2014; Pollock et al., 2012; Blecha et Leitner, 2013), l'accès à une source de fertilisant abondante et gratuite pour le jardin (Salkin, 2011; Bouvier, 2012), ainsi que le renforcement des liens communautaires intergénérationnels et des interactions sociales avec les animaux, et leurs pairs (Erchull, 2014; Pollock et al., 2012; Blecha et Leitner, 2013; Bouvier 2012) ne sont que quelques raisons. À travers cette pratique, les éleveurs urbains considèrent contribuer à repenser et réactualiser la vision contemporaine de l'urbanité en se positionnant à la fois comme critique et alternative au système alimentaire industriel (Blecha et Leitner, 2013; Bartling, 2012; Bouvier, 2012).



# Règlementations d'ici et d'ailleurs

La règlementation encadrant l'élevage résidentiel dans les villes nord-américaines s'adapte progressivement à la demande de nombreux groupes communautaires et individus intéressés par l'idée (Blecha et Leitner, 2013). D'après certains chercheurs, les gestionnaires urbains ont la responsabilité d'encourager les initiatives nourricières locales et durables, dans la perspective où plus de la moitié de la population réside maintenant en ville (Miller, 2011).

Bien que le statut des poules soit souvent flou en ville, ni animal de compagnie (accepté et règlementé), ni strictement animal de ferme (interdit) (Bartling, 2012), de nombreuses métropoles sont récemment allées de l'avant pour mieux définir et organiser l'élevage urbain de poules. Face à une polarisation des opinions sur la pratique, une variété de stratégies ont été mises de l'avant par les métropoles nord-américaines, allant de la tolérance indifférente à l'encadrement scrupuleux. En effet, 84 des 100 plus grandes villes américaines (Cleveland, San

Antonio, Seattle, Los Angeles, Portland, Chicago, San Francisco, Denver, Detroit, Minneapolis et New York), ainsi que plusieurs villes canadiennes (Vancouver, Victoria, Niagara Falls, Edmonton, et plus récemment Toronto) ont adopté des mesures encadrant et restreignant l'élevage de poules sur leur territoire (Bouvier, 2012; McClintock et al., 2014; Miller, 2011; Blecha et Leitner, 2013). Au Québec, de nombreuses municipalités, dont Gatineau, Sorel-Tracy, Drummondville, Granby, Cowansville, Boisbriand, Terrebonne et Victoriaville, ont emboité le pas aux grandes métropoles nord-américaines en permettant la garde de poules en milieu urbain sous certaines conditions.

Ces mesures peuvent ensuite être incorporées aux règlements de zonage, plus particulièrement en ce qui concerne les poulaillers, leur structure et leur emplacement, les règlements sur les nuisances sonores et olfactives, et/ou le contrôle des animaux afin de définir les modalités et le degré d'intensité des élevages permis. Pour des raisons de clarté et d'accessibilité, il serait suggéré de regrouper au même endroit toutes les normes à suivre concernant la garde de poules au Règlement sur le contrôle des animaux (16-060) (Bouvier, 2012). Les aspects régulés et les moyens utilisés pour y arriver sont très variables d'une municipalité à une autre. Communément, on retrouve des restrictions sur la possession de coqs et de poussins, le nombre d'animaux par adresse, la superficie et les dimensions minimales et maximales de la structure les hébergeant, la distance minimale à laquelle cette structure doit être des habitations et des lignes de propriété, de même que les grandes lignes des soins obligatoires à prodiguer aux animaux (Pollock et al., 2012; McClintock et al., 2014) et les normes sanitaires minimales à respecter (Salkin, 2011).

La majorité des villes québécoises requiert l'obtention d'un permis, parfois payant (entre 25-50$) et dans certains cas renouvelable annuellement, pour pouvoir élever ses poules. Les Villes de Vancouver, Toronto et Guelph demandent simplement de s'enregistrer auprès des instances municipales, alors que certaines villes de Colombie-Britannique exigent une preuve d'enregistrement officiel du terrain auprès d'une agence gouvernementale spécialisée, soit la *Premises Identification for Livestock and Poultry*, pour obtenir le permis. L'existence d'un registre à jour des élevages urbains permet de faciliter une intervention rapide et efficace en cas d'épidémie d'une maladie potentiellement contagieuse et transmissible à l'humain, telle que la grippe aviaire. L'enregistrement permet également la distribution d'informations cruciales quant aux bonnes pratiques et aux précautions à prendre lorsqu'on s'occupe de poules pondeuses. Certaines villes, dont Boisbriand et Edmonton, exigent que les futurs éleveurs complètent une formation spécialisée avant d'obtenir le droit à des poules, tandis que d'autres villes demandent qu'ils informent leurs voisins de leur intention d'avoir des poules, et dans certains cas d'obtenir leur accord écrit, comme à Edmonton. Lorsque le demandeur n'est pas le propriétaire du terrain qu'il veut occuper, plusieurs villes, dont Surrey, Kingston et Granby, exigent une preuve du consentement du propriétaire avant d'accorder un permis.

Le nombre de poules permises par terrain résidentiel varie généralement entre 2 et 5 dans la plupart des villes du Québec et du Canada. Presque toutes les villes interdisent la présence de coqs et autres volailles, et elles ne permettent ni l'abattage, ni la vente des produits de l'élevage. Dans la majorité des

cas, les déjections doivent être obligatoirement ramassés et promptement disposés dans les ordures. Plusieurs municipalités, telles que Gatineau, Victoriaville et Drummondville, permettent de déposer le fumier de poule avec les déchets organiques pour la collecte municipale, moyennant qu'il soit contenu dans un sac en papier. Il est spécifié presque partout qu'aucune odeur ne doit être perceptible par le voisinage.

Même si la majorité des municipalités ne requièrent pas de superficie minimale pour qu'un terrain puisse accueillir un poulailler, presque toutes spécifient que cette structure doit se situer à une distance d'un à quatre mètres des lignes de propriété et à un mètre minimum de toute habitation. Ces restrictions permettraient non seulement de minimiser les plaintes potentielles des voisins, mais empêcheraient aussi l'installation d'élevages dans les quartiers trop densément peuplés (Salkin, 2011). Plusieurs villes des États-Unis demeurent encore très permissives quant aux normes, entre autres sur la disposition du terrain ou le nombre de poules, permettant parfois même un nombre illimité d'animaux (New York, Chicago, Portland), et n'exigeant généralement pas de considérations sur la santé et le bien-être animal.

Ces normes sont néanmoins inclues dans les différentes règlementations adoptées au Canada et concernent la structure, la taille et l'aménagement du poulailler. Au Québec, les villes et les éleveurs urbains doivent se conformer aux normes établies par le MAPAQ et permettre aux poules d'exercer leurs comportements naturels en toute sécurité. Dans toutes les règlementations du Québec, une section fermée doit être prévue au poulailler, ainsi qu'une section extérieure grillagée et couverte. Plusieurs municipalités, comme la Ville de Granby, précisent la qualité des matériaux devant être utilisés afin d'assurer une plus grande sûreté des poules: par exemple, l'utilisation d'un grillage de calibre 20 minimum. De nombreuses villes québécoises exigent que les poules soient confinées à l'intérieur du poulailler durant la nuit, en général de 23h à 6h ou 7h, et toutes spécifient que les poules doivent se trouver dans un enclos fermé en tout temps.

Concernant les normes sanitaires, certaines villes québécoises en accord avec les principes du MAPAQ réitèrent l'interdiction d'abreuver les poules et de nettoyer le poulailler avec les eaux de surface puisqu'ils peuvent avoir été en contact avec des animaux et oiseaux sauvages. Les autorités locales et provinciales recommandent donc de conserver abreuvoirs et mangeoires dans un endroit couvert de même que les réserves de nourriture dans un endroit clos. Plusieurs municipalités interdisent explicitement l'introduction de poules dans les résidences, leur garde sur les balcons ou à moins de trois mètres de toutes portes et fenêtres. La grande majorité des municipalités québécoises et canadiennes demandent aux éleveurs de poules de déclarer toute maladie grave à un vétérinaire ou aux autorités dans les plus brefs délais. En cas de décès, la carcasse de la volaille doit être retirée des lieux de la résidence dans un délai de 24h.

Pour faire respecter les normes adoptées, presque toutes les villes du Québec permettant l'élevage de poules prévoient à leur règlementation des amendes allant de quelques centaines de dollars pour une première infraction, jusqu'à 2 000$ en cas de

récidive. Dans plusieurs cas, les contrevenants s'exposent à la révocation du permis alloué. Certains chercheurs suggèrent d'inclure dans le règlement une exigence d'inspection obligatoire par des agents d'inspection officiels en cas de plainte, de même que d'établir des pénalités claires (Salkin, 2011), comme le font déjà Surrey en Colombie Britannique et Edmonton en Alberta où les frais pour des poules non enregistrées atteignent respectivement 150$ et 500$. Quelques villes comme Gatineau, Toronto et Vancouver ont opté pour la signature, parfois en ligne, d'un engagement écrit stipulant que les détenteurs de poules ont lu, compris les modalités du règlement et promettent de le respecter.

En somme, les politiques encadrant l'élevage de poules en milieu urbain doivent se concentrer sur la protection, la sécurité et la santé à la fois des humains et des animaux, tout en favorisant l'harmonie et le bon voisinage (Miller, 2011). Comme de nombreux citoyens gardent déjà des poules clandestinement dans plusieurs villes nord-américaines où le règlement ne le permet toujours pas, certains chercheurs avancent qu'il serait plus prudent de se doter d'une politique claire, permettant ainsi une régularisation et une meilleure communication avec les citoyens intéressés, pour qu'ils aient plus facilement accès aux normes à respecter et aux ressources nécessaires (Bouvier, 2012).



# Mission du projet pilote de Rosemont-La-Petite-Patrie

De juin 2017 à février 2019, un projet pilote de garde de poules pondeuses en zone résidentielle a visé à documenter cette pratique émergeante et à encadrer les démarches d'implantation d'un maximum de 50 poulaillers, sur une durée de deux ans, afin d'identifier les facteurs de succès et les défis de cette pratique à l'échelle d'un arrondissement, qu'est Rosemont-La-Petite-Patrie (RPP). Lors de la séance ordinaire du 5 juin 2017, le Laboratoire sur l'agriculture urbaine (AU/LAB) s'est vu confié par l'arrondissement, la tâche de coordonner et d'encadrer les participants dans leurs démarches, et de leur fournir les informations nécessaires – par exemple, lors de l'organisation d'une formation gratuite donnée par un vétérinaire – mais également de documenter la pratique tout au long du projet, d'analyser les enjeux liés à la règlementation adoptée, tels que le bon voisinage, la santé publique, la santé

et le bien-être des poules sur le territoire de l'arrondissement. Plus spécifiquement, AU/LAB s'est engagé à :

- Produire une liste des participants et de leurs poules, et de la transmettre à la Direction de l'arrondissement;
- Assurer les liens avec les différents intervenants du projet (arrondissement, ville, vétérinaire, santé publique, sous-traitants);
- Informer l'arrondissement de tout litige émanant du projet pilote et de le conseiller dans le meilleur de ses capacités;
- Rédiger des recommandations sur les facteurs de succès d'un tel projet.

Dans le cadre du projet pilote, les résidents du quartier voulant se procurer des poules devaient obligatoirement s'inscrire auprès d'AU/LAB via l'adresse courriel créée à cet effet – poulerosemont@gmail.com – en leur fournissant toute l'information requise, soit:

- Leur adresse et coordonnées complètes;
- Le nombre de poules;
- Le plan du poulailler proposé incluant les mesures exactes et son emplacement dans leur cour;
- La provenance des poules et de la moulée;
- Le type de litière qui sera utilisé et une stratégie sanitaire;
- Le coût approximatif du projet;
- Un plan pour la saison hivernale.

L'adresse courriel servait à répondre aux nombreuses questions et aux demandes d'information de la part de citoyens intéressés des différents arrondissements, de divers médias, d'étudiants et de législateurs intéressés par le projet, tout en servant d'outil de coordination des plaintes.

# Méthodologie de collecte de données

Afin de mieux caractériser et comprendre l'intérêt et les pratiques entourant l'élevage de poules à Montréal, plus précisément chez les résidents de RPP, les indicateurs essentiels à cette recherche ont d'abord été cernés pour arriver à un portrait le plus juste possible du mouvement, pour ensuite évaluer la portée de chaque enjeu significatif, soit l'aspect éducatif et social, de même que l'impact environnemental et sanitaire dans l'arrondissement.

McClintock et al. (2014) identifient le taux de participation, les motivations des participants, le nombre de poules, le nombre et la nature des plaintes, et la contribution à l'alimentation du ménage, comme étant des indicateurs importants dans la compilation de données générales (McClintock et al., 2014). Le nombre de personnes et de familles impliquées par adresse, le nombre de demandes d'information adressées au

| Tableau résumant les normes adoptées pour le projet pilote | |
|---|---|
| **Aspects règlementés** | **Dispositions** |
| **Restriction quant au terrain** | • S'effectue sur un emplacement à usage résidentiel;<br>• Dans une cour arrière ou latérale, sauf adjacente à la voie publique;<br>• Maximum d'un poulailler par adresse. |
| **Distances minimales** | • 1,5 mètre des lignes de propriété;<br>• 3 mètres des portes et fenêtres. |
| **Dimensions du poulailler** | • Minimum de 0,37 $m^2$ par poule à l'intérieur du poulailler fermé;<br>• Minimum de 0,92 $m^2$ par poule dans l'enclos extérieur;<br>• Superficie maximale de 10 $m^2$;<br>• Hauteur maximale de 2,5 mètres. |
| **Nombre et type d'oiseaux permis** | • Un minimum de 2 poules est requis, pour un maximum de 4;<br>• Les coqs et autres oiseaux de basse-cours sont interdits. |
| **Considérations pour le bien-être animal** | • La quantité d'eau et de nourriture doit être suffisante en tout temps;<br>• L'éclairage, le chauffage, et la ventilation doivent être adéquats . |
| **Bon voisinage** | • Aucune odeur ne doit être perceptible;<br>• Les poules doivent être gardées en permanence à l'intérieur d'un poulailler ou d'un enclos fermé. |
| **Normes sanitaires** | • L'abattage est interdit sur place;<br>• La vente de produits de volaille est interdite;<br>• Un vétérinaire doit être consulté au besoin. |

projet, la participation ou non d'enfants, le partage du poulailler ou de ses produits peuvent aussi témoigner de la portée sociale et du rayonnement du projet. La volonté et la possibilité pour les participants de se conformer au règlement est un facteur important à mesurer afin de cerner le degré de succès des normes adoptées. Il fut indispensable de compiler le nombre de cas de maladies graves et de mortalité dans la population aviaire à l'étude, les raisons de ces décès, ainsi que de mesurer la capacité des participants à prévenir et reconnaître les risques sanitaires.

Lors de la première année du projet, un questionnaire a été élaboré et distribué par courriel aux participants une fois leur inscription complétée. Des entrevues informelles complémentaires ont ensuite été complétées lors des visites d'inspection obligatoires des installations d'élevage dans l'arrondissement et sur le site d'un poulailler collectif, en général plusieurs semaines après l'accueil des poules. Cette procédure s'est poursuivie durant la deuxième saison (2018). La première version du questionnaire était divisée en six sections, soit les informations générales, le contexte, les connaissances, les impacts environnementaux, le lien avec la communauté et les perspectives d'avenir. Le questionnaire rassemblait au total 28 questions, dont la majorité à développement court, portant entre autres sur les pratiques, les connaissances et les expériences des répondants.

Durant les entrevues informelles, une liste de questions pertinentes a été dressée pour effectuer un retour sur les points forts et à améliorer du projet. Nous avons reçu un total de 11 questionnaires complétés en 2017: neuf par des participants enregistrés et deux par des aviculteurs clandestins, dont un résident de RPP et un responsable d'un poulailler collectif. Nous avons également questionné les 22 citoyens s'étant informés du projet au courant de l'été 2017, mais ne s'étant pas inscrits, dans le but de mieux comprendre les raisons les ayant dissuadées à le faire; huit d'entre eux nous ont répondu. Une seule question à choix multiple leur avait été envoyée par courriel leur demandant d'ordonner les raisons principales de leur désistement.

Suite aux résultats de la première année, le questionnaire fut modifié pour inclure des questions concernant l'état de santé des poules durant la saison, les différentes pratiques sanitaires appliquées par les participants, la connaissance des maladies pouvant affecter les poules, les sources principales d'information utilisées, les intentions pour la gestion des poulaillers en hiver et le vieillissement des poules, les services manquants et le niveau d'ouverture des participants à l'établissement d'un permis payant afin de financer ces services. Les 15 citoyens inscrits en 2018 ont cette fois-ci été appelés à répondre au sondage sur la plateforme *Survey Monkey* à l'aide d'un courriel envoyé au début octobre. À cette même période, un court sondage fut envoyé



aux quelques 50 demandeurs d'information afin de les questionner sur les raisons de ne pas s'être inscrit au programme et s'ils avaient toujours l'intention d'élever des poules si l'arrondissement procédait à la légalisation de cette pratique dans le futur. En tout, 11 réponses ont été compilées chez les participants inscrits au projet pilote et 16 chez les dissuadés.

# Bilan de la première année

En date du 5 novembre 2017, neuf adresses avaient complété les démarches et s'étaient inscrites officiellement au projet pilote de RPP. Nous estimons qu'une quinzaine de ménages étaient impliquées dans le projet. Parmi elles, seulement trois ont suivi toutes les mesures inscrites à la règlementation adoptée et se sont qualifiées à l'inspection. Les deux raisons principales de cette disqualification sont la distance du poulailler avec les lignes de propriété des voisins et la pratique répandue de laisser les poules en liberté dans la cour arrière.

De plus, une quarantaine de personnes ont participé aux ateliers sur la santé des poules donnés par un vétérinaire spécialiste invité, soit 20 personnes au Centre Marcel-Lapalme à Rosemont le 11 juillet 2017 et 22 aux bureaux d'Alvéole le 12 juillet 2017. Même si la priorité pour les places était accordée aux résidents de RPP, les ateliers étaient ouverts au public. Par conséquent, cette participation ne représente pas seulement l'intérêt des citoyens de RPP. Des sujets, tels que les soins de base à prodiguer, l'anatomie, la ponte, les besoins hivernaux des poules et les principaux problèmes de santé à surveiller, ont été abordés par le conférencier.

Lors de cette première année, quatre plaintes ont été enregistrées: la première était en raison de l'incompréhension de la présence de poules dans le voisinage, mais elle fut rapidement retirée après que la plaignante ait pris connaissance du projet pilote; la deuxième concernait la non-conformité d'un poulailler situé trop près de la cour et des fenêtres de la plaignante, dégageant de fortes odeurs, selon elle, et attirant des mouches; la troisième portait sur un poulailler abritant un nombre excessif d'animaux, incluant des lapins; et la quatrième était à propos d'une poule en fuite. Il est intéressant de noter que sur ces quatre plaintes, seule la première plainte (rapidement retirée) concernait un poulailler enregistré, alors que les trois autres se rapportaient à des poulaillers clandestins. Trois de ces plaintes ont dû être transmises à l'inspectrice assignée par l'arrondissement pour vérification d'infractions au règlement sur le contrôle des animaux.

Par ailleurs, un poulailler a éprouvé des difficultés de santé majeures entrainant l'une des seules instances connues de mortalité de poules pondeuses de l'été. Cet évènement ne sait pas produit dans un poulailler résidentiel, mais dans un poulailler collectif situé sur un sentier passant; les animaux infectés provenaient d'élevages non enregistrés et n'étaient pas vaccinés, contrairement à la grande majorité des oiseaux de l'étude et suivant la recommandation du projet pilote.

Un cas de prédation a aussi été rapporté par un propriétaire de poules non-enregistrées ayant répondu au questionnaire. Pendant la saison, toutes les installations visitées respectaient les normes de bien-être animal établies par l'arrondissement, ainsi que les superficies nécessaires à la mise en place d'un poulailler.

# Bilan de la deuxième année

À la clôture de la deuxième saison du projet en novembre 2018, 14 poulaillers résidentiels rassemblant une quarantaine de poules étaient officiellement enregistrés à l'arrondissement. Durant les deux années du projet pilote, le nombre total des inscriptions est monté à 16 adresses; deux d'entre elles ont par contre décidé de se départir de leurs poules en cours de route pour des raisons personnelles. La majorité des installations ont été des projets individuels; au moins trois poulaillers ont impliqué plus d'une famille, parfois jusqu'à cinq. Près de 25 familles ont participé au projet en 2018. Trois autres ménages ont entamé les procédures d'inscriptions, mais ne l'ont pas complété jusqu'au bout pour plusieurs raisons, dont l'incertitude quant à l'avenir du projet en 2019. Parmi les sept nouveaux participants ayant complété l'inscription en 2018, seulement deux ont opté pour les services d'une entreprise clé en main, tandis que tous les autres ont préféré construire leur poulailler de toute pièce en fonction de leurs besoins.

Durant l'année 2018, six des 14 projets ont été identifiés comme conformes aux règlements adoptés par l'arrondissement. Des sept nouvelles installations de cette année, seulement deux ne respectaient pas les distances minimales établies et deux autres n'ont pu être visités en raison de l'absence de réponse des participants. Presque tous les participants ont indiqués laisser parfois les poules en liberté dans leur cour, ne respectant donc pas le règlement l'interdisant.

Au moins six des 14 poulaillers ont confirmé vouloir être actifs durant l'hiver 2018-2019. Cinq participants ont indiqué avoir retourné les poules en pension pour l'hiver, alors que trois n'ont pas répondu au sondage de fin de saison les questionnant sur leurs intentions hivernales. Certains participants au projet se sont procuré les poules auprès de l'entreprise POC l'an dernier. Cette dernière ayant supprimé son service de pension hivernale en 2018, nous ne pouvons supposer que ces poulaillers sont bien inactifs durant l'hiver.

Plus d'une cinquantaine de demandes d'information ont été reçues; la plupart des requérants n'ont toutefois pas donné suite. Quelques requêtes concernant des projets spéciaux ou éducatifs, dont un jardin communautaire, une école, deux OSBL et un café, ont été transmises à la responsable de l'arrondissement. Plusieurs citoyens nous ont interrogés sur le statut des poules pondeuses dans plusieurs autres arrondissements de la Ville de Montréal, dont à Verdun, Roxboro-Pierrefonds, Ville-Marie et Ahuntsic-Cartierville. Depuis la fermeture des inscriptions à la mi-novembre 2018, une demi-douzaine de demandes ont été enregistrées.

Deux ateliers sur la santé des poules ont à nouveau été donnés par un vétérinaire spécialiste invité, les 8 et 10 juillet 2018, respectivement au Centre Marcel-Lapalme et au Centre Père-Marquette à Rosemont. Le premier a été donné un dimanche en matinée et n'a rassemblé que 3 participants; le second a recueilli une vingtaine d'inscriptions et s'est tenu en soirée de semaine. Le contenu de l'atelier étant le même que l'année précédente, il ne présentait pas particulièrement d'intérêt pour les participants plus expérimentés.

Pendant l'année 2018, une seule plainte a été logée via l'adresse courriel. Cette dernière concernait les inquiétudes d'une personne quant à l'espace allouée aux poules de son voisin. À la suite de notre réponse sur les dimensions minimales requises, aucun retour n'a été reçu. Nous supposons donc que la superficie du poulailler était suffisante. Aucune adresse n'ayant été fournie dans le message initial, nous n'avons pas pu faire de suivi additionnel, ni de déterminer si le poulailler en question était enregistré. Tous les participants ont indiqué que leur poulailler a été bien reçu dans le voisinage. Au meilleur de notre connaissance, une seule poule fugueuse a été interceptée cette année.

Pour terminer, un seul cas de mortalité a été rapporté. Le propriétaire n'a pas su identifier la raison précise de la mort de la poule qu'il a qualifiée de subite dans son questionnaire; ses autres poules seraient demeurées en bonne santé. Deux cas de prédation ont été repertorié: les poulaillers ayant été la cible de ratons-laveurs, les propriétaires ont manifesté leur intention de remplacer les poules et de sécuriser davantage leur poulailler.

# Résultats des sondages et entrevues informelles

La majorité des poulaillers n'ont impliqué qu'un seul ménage; au moins trois adresses participantes ont partagé la responsabilité des poules avec une ou plusieurs autres familles avec de jeunes enfants. Les participants ont joint ce projet pour diverses raisons, soit pour la compagnie agréable des animaux, l'attrait ludique agricole, une empreinte écologique plus faible et le potentiel éducatif qu'un petit élevage urbain représente. Les participants ont également évoqué des raisons, telles que l'indépendance alimentaire que procure un élevage de poules, les liens créés avec la communauté, la fierté de produire ses propres œufs, l'assurance que les animaux sont mieux traités que dans les élevages industriels, la traçabilité, la fraicheur et la qualité assurée des œufs. À moindre échelle, certains ont mentionné des raisons économiques ou de sécurité alimentaire pour justifier leur adhérence à cette pratique urbaine. Ces tendances paraissent renforcer les constatations de plusieurs chercheurs, dont McClintock et al. (2014), Pollock et al. (2012), et Elkhoraibi et al. (2014).

Même si tous les participants considèrent l'expérience de l'élevage de poules pondeuses en ville comme positive et la

recommanderait à leurs proches, peu d'entre eux ont sérieusement réfléchi aux perspectives d'avenir de cette pratique. Une très faible proportion des répondant, soit moins de 10%, pensent garder leurs poules lorsque ces dernières pondront moins ou plus du tout d'œufs, alors que plusieurs pensent les renvoyer en campagne ou les faire abattre. Considérant le manque d'effectifs pour ces deux dernières options largement favorisées, une réflexion s'impose sur le sort des poules urbaines vieillissantes si leur élevage venait à être légalisé et normalisé.

Quels services en lien avec la garde de poule souhaiteriez-vous voir mis en place par votre arrondissement ou la ville ?

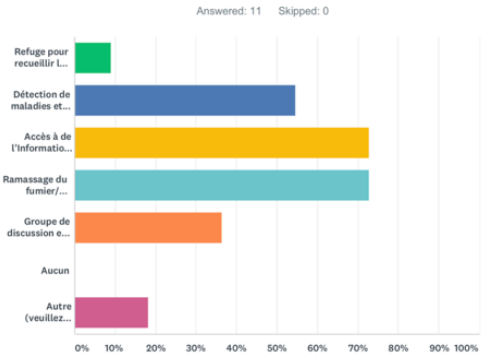


En dépit de la demande pour davantage de services, seulement un tiers des répondants ont indiqués qu'ils seraient prêts à payer un permis, entre 25-50$, pour la garde de poules afin de financer cette activité.

Seriez-vous prêt.e à payer pour un permis de garde de poule (entre 25-50$) pour financer certains de ces services?

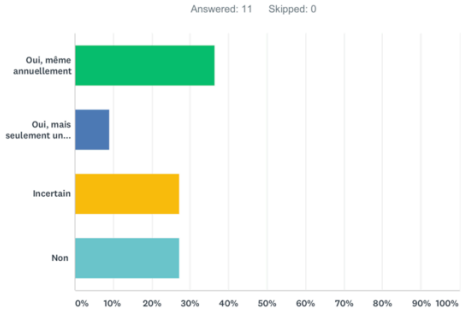


En ce qui concerne les personnes n'ayant pas donné suite à leur demande d'informations, les résultats des sondages indiquent que l'attente d'une décision permanente de la part de l'arrondissement et les contraintes d'espace constituaient les principales raisons ayant influencé leur choix de ne pas aller de l'avant avec un élevage de poules. Plusieurs ont indiqué que la complexité des démarches, soit la trop grande quantité d'informations et d'étapes, nécessaires à l'enregistrement était une raison importante de leur non-engagement; quelques-uns ont souligné les coûts comme raison principale. Une majorité des répondants de 2018 ont exprimé leur désir de procéder à l'installation d'un poulailler si la permission leur était accordée dans un futur proche.

Si le règlement municipal le permet en 2019, prévoyez-vous vous procurer des poules dans un futur proche ?

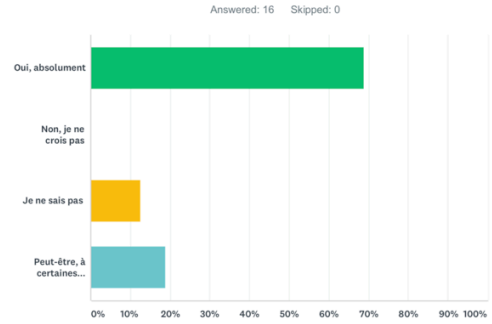

# Constatations et discussion

Le fait que moins du tiers des personnes s'étant informé du projet aient procédé à leur inscription nous indique qu'un facteur les dissuade à se lancer dans l'élevage de poules urbaines, tout du moins de façon officielle. Pourtant, le nombre de requêtes reçues – plus d'une cinquantaine – démontre qu'il existe bel et bien un désir manifeste pour ce type de projet à RPP et sur l'ensemble du territoire montréalais. Ce regain d'intérêt pour l'élevage de poules pondeuses en ville s'inscrit dans la mouvement de l'agriculture urbaine à Montréal, se voulant une réappropriation des systèmes de production alimentaire par le citoyen urbain.

Cette pratique demeure encore marginale à la grandeur de la ville. L'autorisation accordée pour l'élevage d'un nombre limité de poules pondeuses en zone résidentielle n'a pas provoqué une explosion de cette pratique à Montréal. Elle permet davantage de répertorier, contrôler et régulariser les poules existantes, en plus de fournir des consignes, recommandations et de l'assistance aux propriétaires afin de diminuer tous les risques potentiels. Lors des deux années du projet pilote, peu de plaintes ont été enregistré en lien avec les poulaillers répertoriés; la plupart concernaient des poulaillers non-répertoriés. Dans cette optique, l'enregistrement des poulaillers favorise des pratiques plus appropriées et harmonieuses; la communication répétée du règlement, les conseils et suggestions prodiguées, ainsi que les visites faites aux installations peuvent être en cause. Malgré la volonté d'officialiser la pratique, plusieurs poulaillers clandestins sont toujours présents sur le territoire de RPP. Il se peut qu'une plus grande diffusion du règlement expliquant ses raisons d'être et insistant sur l'importance de compléter l'inscription pourrait remédier en partie à cette situation.

Considérant que la majorité des participants ne se conforme pas complètement aux directives, nous pouvons supposer que certains aspects du règlement servent d'obstacles à la pratique ou les dissuadent à s'enregistrer auprès des autorités locales. Cette constatation fait écho aux conclusions de l'étude menée par McClintock et al. (2014), stipulant que si les participants étaient majoritairement en faveur d'une certaine règlementation, leur volonté de se conformer dépendait des paramètres règlementés. Un bon nombre des répondants de cette étude ont admis ne pas respecter les distances minimales requises avec les propriétés voisines (McClintock et al., 2014), comme nous l'avons nous-même observé lors de ce projet. En ce sens, il pourrait être souhaitable d'expliquer plus clairement les informations relatives aux standards de pratiques à adopter, qui peuvent dans certains cas avoir échappé aux éleveurs. Il pourrait être envisageable de concevoir un schéma illustrant les distances minimales à respecter, comme le fait déjà la Ville de Vancouver (Annexe 3), ou bien de relâcher les paramètres de distances en les posant en tant que suggestions, comme le fait déjà la Ville de Toronto, puis en procédant par instance de plaintes au règlement des nuisances des poulaillers en cause. Il serait essentiel d'insister sur la propreté des lieux d'élevage et l'importance

de ne pas incommoder le voisinage. Dans cette perspective, il pourrait être intéressant d'explorer le pourcentage de projection au sol d'un poulailler par rapport à la superficie totale de la cour, comme pour l'implantation de diverses dépendances sur un lot. Ainsi, un poulailler ne pourrait pas occuper plus de 20% d'une cour arrière, tout en respectant les dimensions minimales prescrites par le règlement. Cette tactique empêcherait la construction de poulaillers dans les zones densément peuplées.

On remarque une grande volonté chez les éleveurs urbains de laisser leurs poules en liberté dans l'enceinte de leur cour arrière. Afin d'éviter leur fuite, il serait possible de permettre cette pratique en soulignant qu'elle doit être faite sous la supervision constante du gardien des poules, comme le précise également le règlement de Toronto. Des bagues d'identification obligatoires pourraient être distribuées aux éleveurs urbains pour leurs poules, un peu à la manière des médailles pour les chiens et les chats. Si une poule en cavale est retrouvée, les responsables municipaux sauraient immédiatement à qui la retourner.

La participation aux ateliers vétérinaires offerts, les observations faites sur le terrain et les témoignages recueillis soulignent le besoin criant de ressources et d'informations pratiques relatifs à l'élevage urbain des poules. Plusieurs participants ont d'ailleurs exprimé leur désir à la création d'une communauté virtuelle pouvant servir de portail d'informations, de facilitateur d'achats de groupe et de lieu de diffusion pour de futurs ateliers ou formations. Bien que la plupart des participants disent se sentir bien outiller et en confiance dans leurs pratiques, il semble y avoir une grande disparité dans les mesures sanitaires appliquées et un manque de connaissances quant aux maladies et problèmes de santé graves pouvant affecter les poules. Les répondants aux sondages ont explicitement exprimé le désir d'avoir accès à un portail web ou à un guide municipal officiel, y incluant un répertoire de fournisseurs pertinents et y dispensant de l'information claire et concise sur les maladies et les bons soins à donner aux poules pondeuses. Plusieurs villes canadiennes, dont Vancouver, ont déjà mis en ligne une telle plateforme.

Tel que démontré par Elkhoraibi et al. (2014), si l'élevage urbain résidentiel doit persister et se répandre, il serait pertinent de réfléchir aux autres exigences et paramètres relatifs à l'accueil d'animaux abandonnés ou en fuite, au traitement des malades et des carcasses, à la gestion et la revalorisation du fumier de poule, ainsi qu'aux modes de traitement des plaintes et infractions. Pour le moment présent, il semble manquer de ressources pour administrer toutes ces situations potentiellement problématiques. Les participants ont notamment souligné la difficulté de trouver un vétérinaire capable de traiter les poules sur l'ile de Montréal. La présence d'une instance assurant l'encadrement et la gestion de cette pratique est donc essentielle au succès de l'initiative.

De surcroît, l'absence presque complète de maladies aviaires sur le territoire est un point saillant de la première année du projet pilote. Bien que plusieurs participants aient exprimé le désir d'en apprendre plus sur les mesures sanitaires et la santé des poules, les élevages urbains observés ne semblent pas être un facteur de risque important pour la

transmission et la propagation de zoonoses, à court terme du moins, particulièrement lorsque les poules sont vaccinées contre les principales maladies pouvant les affliger.

Par ailleurs, le faible nombre total de plaintes logées démontre que les résidents de RPP cohabitent assez bien avec les nouveaux élevages installés dans le quartier, particulièrement lorsqu'ils sont enregistrés et conformes au règlement.

La plupart des éleveurs urbains interrogés comptent se départir ou remplacer leurs poules lorsqu'elles ne seront plus productives; il est donc nécessaire de réfléchir à une ou plusieurs avenues pour l'hébergement à la campagne ou l'abattage des poules. Comme ces dernières ont une espérance de vie entre 10 et 14 ans, mais qu'elles atteignent leur plein potentiel de ponte à seulement 18 mois, pour ensuite devenir de moins en moins productives au courant des 5 à 10 années suivantes de ponte (Wieland et Nolden, 2011), l'enjeu de l'abandon ou de l'élimination inapproprié deviendrait rapidement problématique. Une procédure pour disposer des animaux morts, tant pour cause de maladie que de prédation, devrait être également mise en place.

En accord avec l'objectif établi par le Ministère de l'environnement et de lutte contre les changements climatiques de bannir les matières organiques des sites d'enfouissements d'ici 2020 (MDDEP, 2012), il devient impératif de trouver le moyen d'inclure le fumier des poules urbaines dans la collecte des résidus putrescibles. En tenant compte qu'une seule poule pondeuse peut produire jusqu'à deux livres, soit environ 0,91kg, d'excréments par semaine (Fédération des producteurs d'œufs du Québec, s.d), ce chiffre représente près de 2000 kilos de fumier par an mis aux ordures, sans y compter la litière, et ce, seulement pour les poules inscrites présentement au projet pilote.

Pour terminer, la taille de l'échantillon interrogé, soit moins d'une vingtaine de personnes, ne nous permet pas de distinguer si les résultats peuvent être considérés représentatifs de la pratique, ni de tirer des conclusions généralisées sur la garde de poules à Montréal. Néanmoins, cette étude tente d'esquisser un portrait assez juste de ce mouvement dans l'arrondissement de RPP, de ses impacts sur la communauté et de la qualité de vie des résidents du quartier. Mises en tandem avec l'expérience acquise par d'autres villes canadiennes et québécoises, ces conclusions aideront les autorités locales dans une prise de décision éclairée, et ainsi favoriser la promotion de pratiques responsables et bienveillantes à l'égard des élevages de poules pondeuses en ville.



# Conclusion et recommandations

À la lumière des constatations du projet pilote, le Laboratoire sur l'agriculture urbaine (AU/LAB) recommande de procéder à la légalisation et à l'encadrement permanent de la pratique de la garde de poules pondeuses en milieu résidentiel urbain, et ce, uniquement aux conditions suivantes :

- Que l'enregistrement des poulaillers soit obligatoire et qu'un registre à jour des élevages soit tenu en tout temps;
- Que soit mandaté une division d'arrondissement ou un organisme pour la gestion et l'encadrement de la garde de poules pondeuses;
- Que des effectifs et pouvoirs clairs lui soient attribués;
- Que le règlement adopté pour le projet pilote soit amendé :

  pour assouplir les distances minimales;

  pour permettre de laisser les poules en liberté dans la cour.
- Que soit ajouté un article indiquant que toutes maladies graves doivent être déclarées aux autorités immédiatement;
- Que soit précisée l'interdiction de garder des poules sur un balcon ou à l'intérieur des habitations;
- Que tous les autres articles du règlement soient maintenus;
- Que des mesures soit prises pour s'assurer que les éleveurs urbains aient lu et compris les règlements en place, les normes de bien-être animal et les mesures sanitaires à respecter;
- Que les conséquences de la non-conformité à ces règlements soient clairement établies et énoncées;
- Que soit mise en place une procédure pour disposer des animaux morts ou malades;
- Que soit mis en place une procédure et des infrastructures pour gérer les animaux en fuite, abandonnés ou à abattre;
- Rendre disponible un guide de bonnes pratiques comprenant une liste de ressources et des solutions pour l'hiver;
- Promouvoir la réglementation assidûment et périodiquement à l'aide de communiqués de presse, de capsules vidéos explicatives, de documents électroniques téléchargeables et à travers les médias sociaux (Facebook, Instagram, Twitter, etc.);
- Que l'information concernant l'enregistrement, l'entretien et la gestion d'un poulailler sur le territoire soit rassemblée sur une même page web de façon claire et détaillée;
- Que cette information soit disponible dans les deux langues.

| Recommandations | Précision sur les recommandations ou pistes d'action |
|---|---|
| **Enregistrement obligatoire des poulaillers** | Sans frais d'inscription au départ |
| **Registre à jour des élevages** | Incluant des suivis et évaluation |
| **Une division d'arrondissement ou un organisme pour la gestion et l'encadrement de la garde de poules pondeuses** | Explorer l'idée d'une coopérative d'éleveurs urbains pouvant également offrir des services à ses membres |
| **Des effectifs et pouvoirs clairs lui soient attribués** | Évaluation de 80 000$ annuellement, ainsi que des pouvoirs de règlementation (inspection, amende, etc.) |
| **Le règlement adopté pour le projet pilote soit amendé pour assouplir les distances minimales établies** | Remplacer par le règlement sur les nuisances et/ou par un pourcentage de projection au sol |
| **Que le règlement adopté pour le projet pilote soit amendé pour permettre de laisser les poules en liberté dans la cour** | Sous supervision constante, et ce, afin de ne pas mettre un frein à l'enregistrement des poulaillers futurs et existants |
| **Que soit ajouté un article indiquant que toutes maladies graves doivent être déclarées aux autorités immédiatement** | Assurer la reconnaissance des symptômes lors d'ateliers obligatoires en début de saison par un vétérinaire spécialiste |
| **Que soit précisée l'interdiction de garder des poules sur un balcon ou à l'intérieur des habitations** | Dans un souci de clarté |
| **Que tous les autres articles du règlement soient maintenus** | Tous jugés pertinents |
| **Que des mesures soit prises pour s'assurer que les éleveurs urbains ont lu et compris les règlements en place, les normes de bien-être animal et les mesures sanitaires à respecter** | Par le biais d'une certification à obtenir suite à un atelier annuel obligatoire pour les nouveaux éleveurs ou par la signature d'un formulaire de consentement |
| **Que les conséquences de la non-conformité à ces règlements soient clairement établies et énoncées** | Gradation: avertissement, amendes, pénalités, saisie et exigence de retrait des poules |
| **Que soit mise en place une procédure pour disposer des animaux morts ou malades** | Entente avec la Société de protection des animaux ou organismes/entreprises similaires |
| **Que soit mis en place une procédure et des infrastructures pour gérer les animaux en fuite, abandonnés ou à abattre** | Mettre en place un refuge dans un des grands parcs nature et/ou dans l'Espace pour la vie |
| **Rendre disponible un guide de bonnes pratiques comprenant une liste de ressources et des solutions pour l'hiver** | À mettre sur le site web de l'arrondissement et à distribuer lors de formations |
| **Promouvoir la réglementation assidûment et périodiquement** | À l'aide de communiqués de presse, de capsules vidéos explicatives, de documents électroniques téléchargeables et à travers les médias sociaux (Facebook, Instagram, Twitter, etc.) |

| Recommandations | Précision sur les recommandations ou pistes d'action |
|---|---|
| **Que l'information concernant l'enregistrement, l'entretien et la gestion d'un poulailler sur le territoire soit centralisée** | Rassembler l'information sur une même page web de façon claire et détaillée |
| **Que cette information soit disponible dans les deux langues** | Aucune mention |

De moindre importance, le Laboratoire sur l'agriculture urbaine recommande également aux décideurs locaux de considérer:

- Étendre la légalisation et centraliser l'encadrement de la pratique à l'échelle de plusieurs arrondissements afin de réduire les coûts, d'harmoniser la réglementation, puis de faciliter la gestion des poulaillers;
- Exiger que toutes les poules aient plus de 4 mois et soient vaccinées;
- Tester au hasard quelques poulaillers par année pour détecter la présence de bactéries, comme la Salmonelle, et autres maladies;
- Permettre le fumier de poules dans la collecte du compost;
- Mettre en place un système de bagues ou d'identification des poules enregistrées en cas de fugues;
- Établir et diffuser en toute clarté le rôle de la ville, des organismes impliqués et les procédures à suivre;
- Encourager et favoriser d'abord les projets de poulailler communautaire et éducatif, plutôt que l'élevage résidentiel.







# Références


Bartling, H. (2012). A Chicken Ain't Nothin' But a Bird: Local Food Production and the Politics of Land-Use Change. *Local Environment : The International Journal of Justice and Sustainability,* 17 (1), 23-34, DOI: 10.1080/13549839.2011.627323.

Blecha, J. et Leitner, H. (2014). Reimagining the Food system, the Economy, and Urban Life : New Urban Chicken-Keepers in US Cities. *Urban Geography*, 35 (1), 86-108, DOI : 10.1080/02723638.2013.845999.

Bouvier, J. (2012). Illegal Fowl: A Survey of Municipal Laws Relating to Backyard Poultry and a Model Ordinance for Regulating City Chickens. *Environmental Law Reporter*, 42(9), p.10888-10920.

Erchull, E. (2014). A Hen in the Parlor : Municipal Control And Enforcement of Residential Chicken Coops. *Journal of Animal and Environmental Law*, 56, 56-84.

Elkhoraibi, C., Blatchford, R. A., Pitesky, M.E., et J. A. Mench, J.A. (2014). Backyard chickens in the United States : A survey of flock owners. *Poultry Science*, 93, 2920-2931.

Fédération des producteurs d'œufs du Québec. (s.d.). *Producteurs d'œufs en milieu urbain : Dix consignes fondamentales*. Document récupéré le 3 février 2019 de http://oeuf.ca/wp-content/uploads/2015/06/dix-consignes-producteurs-doeufs-en-milieu-urbain.pdf.

MAPAQ. (s.d.). *Fiche d'information à l'intention des municipalités : Poules et poulets en ville*. Récupéré le 29 janvier 2019 de http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Poulesenville.pdf.

McClintock, N., Pallana, E. et Wooten, W. (2014). Urban Livestock Ownership, Management, and Regulation in the United States : An Exploratory Survey and Research Agenda. *Land Use Policy,* 28, 426-440.

McIvor, D.W. et Hale, J. (2015). Urban Agriculture and the Prospect of Deep Democracy. *Agriculture and Human Values*, 32, 727–741.

MDDEP. (2012). *Bannissement des matières organiques de l'élimination au Québec : état des lieux et prospectives*. Direction des matières résiduelles et des lieux contaminés, Service des matières résiduelles, ISBN 978-2-550-64215-2, 76 pages.

Miller, K. (2011). *Urban Agriculture in North American Cities: Lessons in Backyard Chicken Policy.* (Mémoire de maîtrise). Queen's University.

Pohjola, L., Rossow, L., Huovilainen, A., Soveri, T., Hänninen, M.-L. et Fredriksson-Ahomaa, M. (2015). Questionnaire study and postmortem findings in backyard chicken flocks in Finland. *Acta Veterinaria Scandinavica*, 57 (3), DOI 10.1186/s13028-015-0095-1.

Pollock, S.L., Stephen, C., Skuridina, N. et Kosatsky, T. (2012). Raising Chickens in City Backyards : The Public Health Role. *Journal of Community Health*, 37, 743-742, DOI 10.1007/s10900-011-9504-1.

Salkin, P., (2011). Feeding the Locavores, One Chicken at a Time: Regulating Backyard Chickens. *Zoning and Planning Law Report*, 34 (3), p. 1-12.

Ville de Boisbriand. (2017). Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie.

Ville de Chambly. (2013). Règlement 2013-1273.

Ville de Gatineau. (s.d.). Règlement no183-2005, section Poules pondeuses.

Ville de Granby. (2017). Règlement numéro 0694-2017 sur le Contrôle des animaux.

Ville de Kingston. (s.d.). Rules and Regulations Pertaining to Backyard Hens.

Ville de Montréal. (2017). Système de gestion des décisions des instances. Sommaire décisionnel du 6 avril 2017. Dossier #1177219001, p. 47-51.

Ville de Sorel-Tracy. (2015). Règlement no 2292 concernant la garde de poules en milieu urbain.

Ville de Surrey. (s.d.). Bylaw no. 18754 : A Bylaw to regulate the control and keeping of domestic chickens on residential lots greater than 669 square meters [7,200 sq. ft.] but less than 0.4 hectares [1 acre].

Ville de Toronto. (2018). *UrbanHensTO Pilot Program*. Récupéré le 4 février 2019 de https://www.toronto.ca/community-people/animals-pets/pets-in-the-city/backyard-hens/

Ville de Vancouver. (2016). Animal Control By-Law No. 9150.

Ville de Victoriaville (2016). Règlement numéro 1143-2016 sur les animaux.

Wieland, B. et Nolden, N. (2011). *Backyard Chicken Basics*. [Small Farms Fascicule]. University of Minnesota Extension.

Whitehead, M.L. et Roberts, V (2014). Backyard Poultry: Legislation, Zoonoses and Disease Prevention. *Journal of Small Animal Practice*, 55, 487–496, DOI : 10.1111/jsap.12254.

# Annexe 1

## Questions posées lors des sondages 2017-2018

### Informations générales

Quartier :

Taille du ménage :

Nombre de poules :

Espèce, si connue:

Où vous les êtes-vous procurées (POC, couvoir certifié, particulier, etc.) ?

Depuis combien d'années avez-vous des poules ?

### Votre expérience

Quelles raisons ont motivées votre envie d'avoir des poules (max. 3) ?

Achetez-vous toujours des œufs dans un commerce ?

Vos poules ont-elles eu des problèmes de santé ou de mortalité? Si oui, lesquels?

Avez-vous rencontré d'autres obstacles/défis dans la garde de poules ? Si oui, quels sont-ils ?

### Connaissances

Vous sentez-vous bien outillé en terme d'informations ?

Avez-vous suivi une formation ou assisté à un atelier sur la garde de poules ?

Avez-vous une paire de chaussures attitrée au poulailler?

À quelle fréquence désinfectez-vous le poulailler?

Connaissez-vous les maladies les plus courantes qui peuvent affecter vos oiseaux?

Quelle est votre principale source d'informations lorsque vous avez des questions concernant

vos poules ?

### Liens avec la communauté

Avez-vous préalablement discuté de votre projet avec vos voisins ?

Comment l'installation a-t-elle été reçu par votre entourage ?

Partagez-vous le poulailler ou ses produits avec des voisins et amis ?

### Aspect légal

Savez-vous si votre poulailler est légal ou illégal ?

Si illégal, pouvez-vous nous dire pourquoi avez-vous tout de même décidé d'en avoir un?

Si illégal, avez-vous des craintes de vous faire dénoncer par vos voisins ?

Connaissez-vous la règlementation en vigueur sur la garde de poules dans RPP ?

Si oui, est-ce que la règlementation adoptée par l'arrondissement (nombre de poules, restrictions d'espace, interdiction d'autres animaux de ferme, etc.) vous semble convenable ?

Si non, pourquoi ?

Quels services aimeriez-vous avoir de la municipalité en lien avec la garde de poules?

### Questions sur l'avenir

Prévoyez-vous garder vos poules pour l'hiver ?

Si oui, quelles mesures comptez-vous prendre pour y arriver ?

Croyez-vous que la municipalité devrait offrir des services en regard à la garde de poules (refuges, détection de maladies, information, ramassage du fumier, etc.) ?

Seriez-vous prêt à payer un permis de garde de poules (entre 25-50$) pour financer ces services?

Avez-vous réfléchi à ce que vous ferez une fois que vos poules pondront moins d'œufs?

## Informations complémentaires

Participez-vous à d'autres initiatives d'agriculture urbaine (apiculture, jardin privé/collectif/communautaire, production de champignons, etc.) ?

Faites-vous du compost ?

Si oui, sur place, dans un site de dépôt communautaire, ou ramassé par la ville ?

Que faites-vous avec le fumier de vos poules ?

Seriez-vous intéressés à participer à un groupe d'achat de produits avicoles (moulée, ripe de bois, etc.)?

Considérez-vous votre expérience de garde de poules comme positive et recommanderiez-vous cette pratique à vos voisins et amis?

# Annexe 2

## Fiche d'inspection des poulaillers du projet pilote

### Poulailler

Distance

- des fenêtres :
- des lignes de propriété :

Dimensions intérieures :

Dimensions extérieures :

Hauteur :

Aération suffisante :

Propreté :

Odeur :

### Poules

Autorisées à se promener en liberté :

Nourriture et eau en quantité suffisante :

Quels avantages voyez-vous à la garde de poules en ville :

Difficultés rencontrées :

Prévoyez-vous garder vos poules pour l'hiver :

Si oui, quelles mesures comptez-vous prendre pour y arriver :

Renouvèlerez-vous l'expérience l'an prochain :

### Mesures sanitaires

Vos poules sont-elles vaccinées :

Problèmes de santé rencontrés :

Disposition du fumier :

### Bon voisinage

Avez-vous préalablement avisé vos voisins :

Partagez-vous le poulailler ou ses produits avec des voisins et amis :

Est-ce un projet éducatif ou impliquant des enfants ?

Y-a-t-il eu des plaintes ou des commentaires négatifs durant la saison:

Si oui, lesquels :

### Spécifique aux clients POC

Comment amélioreriez-vous le poulailler :

Êtes-vous au courant de la règlementation :

### Autres suggestions

Quelles informations ou services sont manquants à votre avis :

# Annexe 3

**Exemple de schéma illustrant les distances minimales à respecter**

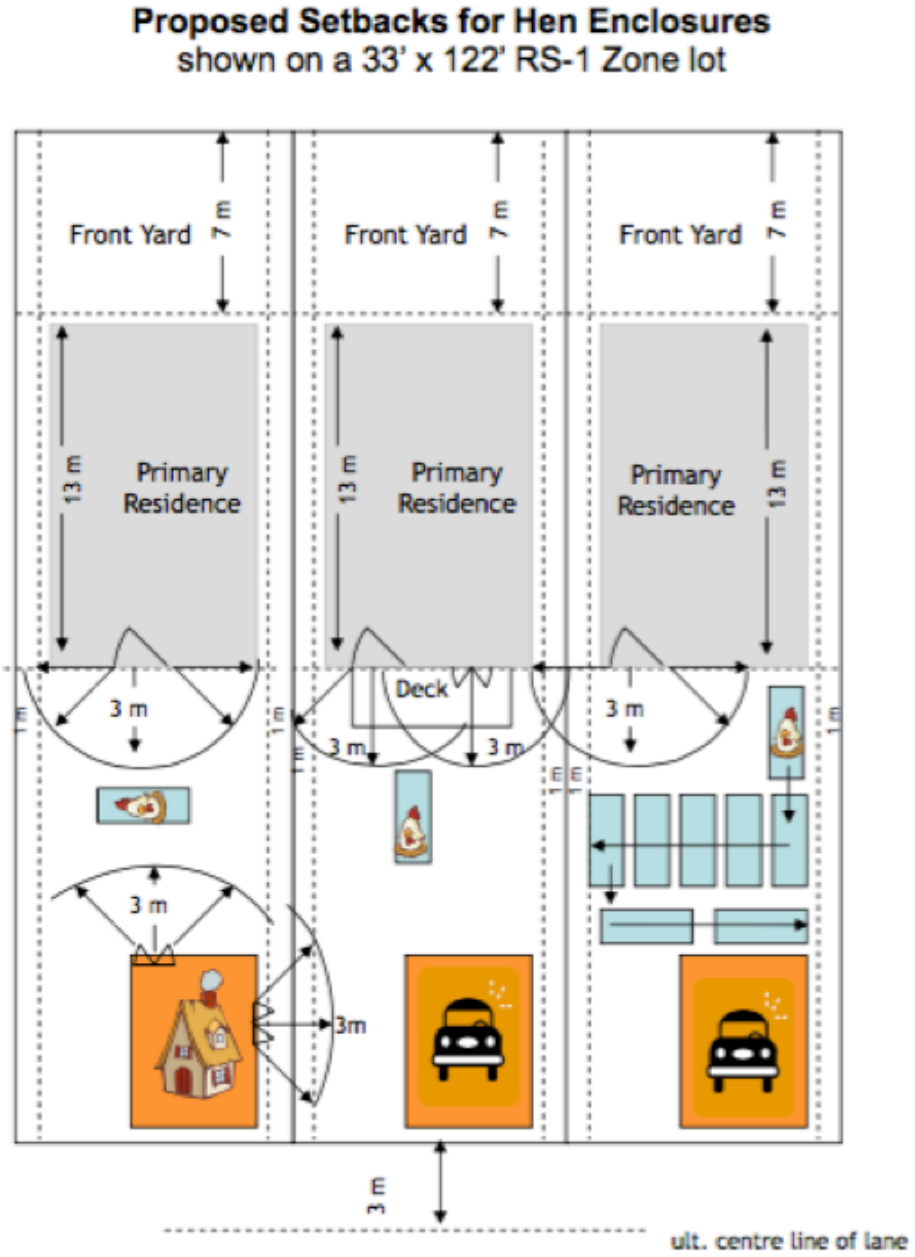


Source : Ville de Vancouver, 2016.